



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 Novembre 2018

Le 16 novembre 2018 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. DATTÉE Pierre, Maire

Présents : M. DATTÉE Pierre, Maire, Mmes : COLLÉAUX Jeannine, MOYER Chantal, MM : CROSNIER Michel, DANTON Jérémie, DELFOSSE Dominique, MARTINEZ Christophe, MORTREUIL Frédéric, VERGEON Laurent.

Absents ayant donné procuration : MM : CHEVALLIER Vincent à M. MARTINEZ Christophe, LEMAIRE Gwénaél à M. DELFOSSE Dominique, PINET Yves à M. DATTÉE Pierre
Absente : Mme FAURIAT Corinne

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ Christophe

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.

- Dano TP, taille de haie de thuyas, d'un montant de 1 740 € TTC.
- Sarl Crosnier Production, achat de cèdre, d'un montant de 100 € TTC.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2018

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

053/2018 - Fixation des tarifs communaux pour l'année 2019

Le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les tarifs municipaux pour l'année 2019 sauf pour la location de matériel qu'il faudra renouveler.

Par 1 abstention et 12 voix pour, le Conseil Municipal adopte les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Salle du stade :

Location pour un week-end, habitant de Saunay	65 €
Location pour une journée en semaine, habitant de Saunay	35 €
Caution	300 €

Salle des loisirs :

Vin d'honneur	60 €
Location pour une journée en semaine	125 €
Location pour un week-end : - habitant de Saunay	230 €
- personne hors Saunay	550 €
Electricité par kWh	0.20 €
Caution	500 €
Nettoyage de la salle des loisirs par le personnel communal	100 €

Location de matériel :

Tables	5.50 €/table
Chaises	0.60 €/chaise
Bancs	2 €/ banc
Caution	80 €

Concessions au cimetière :

Concession trentenaire	45 €/m ²
Concession cinquantenaire	75 €/m ²
Concession perpétuelle	310 €/m ²

(plus droits d'enregistrement du centre des impôts)
Les superpositions 50 %
(plus droits d'enregistrement du centre des impôts)

054/2018 - Budgets de la Commune, de l'eau et de l'assainissement collectif: demandes d'admission en non-valeur

Le Maire présente au Conseil les propositions d'états de non-valeurs faites par la Trésorerie de Château-Renault pour la Commune, les services de l'eau et de l'assainissement collectif.

Après une large discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord que pour la mise en non-valeur de:

- 3 124,27 € sur le budget de la Commune
- 93,11 € sur le budget de l'eau,
- 191,24 € sur le budget de l'assainissement collectif.

055/2018 - Redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux provisoires

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité : adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

056/2018 - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Le Maire indique au Conseil que la secrétaire de mairie sera en congé de maternité du 26 décembre 2018 au 16 avril 2019 inclus.

La secrétaire adjointe la remplacera mais n'est employée qu'à mi-temps par la Commune. Il est donc nécessaire de remplacer la secrétaire par un emploi à temps plein pendant son congé de maternité.

Afin que la remplaçante soit mise au courant des procédures, un certain tuilage est nécessaire et il faut donc créer un emploi non permanent.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à cette période en doublon.

sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité de créer un poste d'agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 19 novembre 2018 au 25 décembre 2018 inclus et du 17 avril 2019 au 30 avril 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie adjointe à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

057/2018 - Désignation de membre de la commission de contrôle pour les listes électorales

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de nommer un membre de la commission de contrôle au sein du Conseil Municipal,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne comme membres de la commission de contrôle, les personnes suivantes :

Titulaire : Dominique DELFOSSE

Suppléant : Michel CROSNIER

058/2018 - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Dominique Delfosse présente au Conseil les rapports annuels, pour l'exercice du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne acte au Maire de la communication de ces rapports.

059/2018 - Travaux de voirie 2018 - avenant n°1 au marché de l'entreprise Hubert & Fils

45 000 € ont été inscrits au budget 2018 pour le programme de rénovation de la voirie.

Le 20 avril 2018 le Conseil Municipal a retenu la proposition des entreprises Colas et Hubert & Fils, soit 30 278,40 € TTC, et l'inscription budgétaire a été ramenée à 35 000 €.

Les travaux de voirie prévus route du Martinet et chemin rural entre la RD 766 et RD 474 dont la commande a été passée le 23 avril dernier à l'entreprise Colas sont reportés en 2019 en raison des travaux à faire en bordure de ces voies suite aux inondations du printemps.

Les travaux complémentaires suivants sont apparus nécessaires pour un montant total de 14 242,80 € TTC:

- fourniture et pose de géotextile et de regard grilles pour les travaux de busage du lotissement du Prieuré,
- reprofilage du chemin d'accès au bassin de rétention dans le lotissement du Cormier,
- pose de deux têtes de pont à l'entrée du chemin Vert route de Villporcher

- création d'un busage en traversée de chaussée le long de la départementale lieu-dit le Seux,
- arasement des accotements et reprofilage des fossés le long du chemin desservant le Seux,
- reprofilage des fossés entre les chemins du Martinet et le Grand Moulin.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux complémentaires et autorise le Maire à signer un avenant de 14 242,80 € TTC au marché passé avec l'entreprise Hubert et Fils, portant ainsi le montant total du marché à 23 616 € TTC.

060/2018 - Modification du projet d'écroulement d'eau pluviale au Martinet.

Le Maire rappelle au Conseil les délibérations des 22 juin 2018 et 21 septembre 2018 suite aux inondations au lieu dit "le Martinet".

Suite aux propositions des services techniques du Conseil départemental, les travaux prévus sur le CR 22 (chemin du Seux) sont inclus dans l'avenant n°1 au marché de l'entreprise Hubert et Fils,

la Communauté de Communes ne réalisera pas le bassin de rétention prévu, n'ayant pas la compétence protection contre les inondations par les eaux de ruissellement, mais seulement pour les rivières.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord à cette modification du projet initial.

Par 8 voix pour, 4 abstentions, le Conseil Municipal décide de faire poser à la place du bassin de rétention une canalisation de diamètre 800mm en remplacement de la conduite au diamètre 500mm existant actuellement entre le fossé de la RD 766 et l'entrée du Martinet. Pour ce faire le métré a été dressé et une consultation d'entreprises lancée.

Questions diverses:

- Demande de réflexion du conseil municipal sur la facturation de l'eau et l'assainissement en deux fois.
- Le 10 novembre 2018 a eu lieu l'inauguration de la maison de santé pluridisciplinaire.
- Le 19 novembre 2018 arrivée de Catherine DE SA CLARA qui remplacera Mélanie pendant son congé de maternité.
- Mardi 27 novembre aura lieu le congrès des maires du Département.
- Mr Dattée a fait lecture de la lettre de Mme Aubry qui nous informe de la clôture de l'association « Le Jardin de Gégé ». Tous les fonds seront reversés à l'école.
- Le 11 novembre 2018, le centenaire de l'armistice a été célébré au monument aux morts puis à la mairie avec une exposition.
- L'arrivée du très haut débit prévue pour 2022.
- Lecture de la lettre de la préfecture signalant l'obligation de fermer la carrière « La Sablonnière », qui n'est pas autorisée. Les lieux devront être dépollués.
- La majorité des communes a voté pour repousser après 2020 le transfert à la Communauté de communes des compétences eau et assainissement collectif.
- Invitation du collègue André Bauchant à la cérémonie républicaine de remise du diplôme national du brevet et du certificat de formation générale. Le 23 novembre 2018.
- Contrôle du toit de l'église par l'entreprise Valibus, pour vérifier la solidité du clocher.
- Une présentation du PLUI a été faite à St Laurent en Gâtines pour tous les élus.

Des propositions peuvent être émises. Quelle évolution de la population ? Quelle zone de développement ? etc...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à: 22h36.

Dates des prochaines séances du Conseil Municipal les 17 décembre 2018 et 18 janvier 2019.